

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Convocation du 19/01/2022

Date d'affichage 19/01/2022

Président de séance : Mme Christine LEFEVRE

Etaient présents : Mmes LEFEVRE Christine, MADASCHI Véronique, NOUASSA Josette, HENNEUSE Emanuelle

Mrs BERTIER Jean-François, SAIGNOL Mathieu, LEFEVRE Jean-Luc.

Absents excusés : Mme REDON Sylvia donne pouvoir à Mme LEFEVRE Christine
Mrs POLIKOU Spendî, JALAGUIER Quentin, DE LUCA Anthony.

Secrétaire de séance : Mme MADASCHI Véronique

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Ouverture de crédits et Adhésion au contrat statutaire du Centre de gestion.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 17 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil du 17 Novembre 2021

Délégation consentie du conseil à Mme le Maire pour signer les actes de ventes et d'achats.

Le Conseil municipal à l'unanimité a décidé d'autoriser Madame le Maire a signé les actes de ventes et d'achats au nom de la commune, et tous documents s'y affèrent.

Vente des parcelles communales B 585 et B 586

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal lors de la séance du 03 Mars 2021 d'effectuer une division en deux lots par un géomètre. Les parcelles issues de la division seront proposées au prix de 70€ le mètre carré + les frais soit un total de 75€ le mètre carré.

le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix de vente de chaque terrain :

Le lot A -Parcelle B 585 de 1798m² est vendu pour un montant de 134 850€ (1798m²x75€)

Le lot B-Parcelle B 586 de 1867m² est vendu pour un montant de 140 025€ (1867m²x75€)

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

Désignation des délégués de la commune a à la CLETC- (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

Le conseil doit désigner deux représentants de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges « CLETC » de Nîmes Métropole.

Les délégués désignés sont Mr BERTIER Jean-François en tant que titulaire et Mr SAIGNOL Mathieu en tant que suppléant.

Aménagement de déserte du Chemin de service

Afin de permettre l'accès à la parcelle constructible B 526, M. BANIOL André propose de céder un morceau de la parcelle B 527 afin de permettre la jonction avec le Chemin des Bergeries et une bande de terrain sur la parcelle B 526 afin de relocaliser le « Chemin de service », à partir du petit angle situé à 33m du « Chemin des Bergeries » jusqu'à aller trouver en face du bassin le même niveau que la parcelle B 526. Le Conseil municipal Autorise Madame le Maire à signer tout actes visant à permettre l'aménagement du Chemin de service desservant la parcelle B 526.

Sécurisation de l'arrêt de bus

Depuis la rentrée scolaire de janvier, l'arrêt de bus situé sur la RD 123 est opérationnel. Cependant, afin de finaliser la sécurisation de cet arrêt, il convient d'envisager un certain nombre d'aménagement. Le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération est en cours d'exécution. Nous attendons l'intervention de l'unité territoriale de Bagnols sur Cèze. Un passage protégé doit être matérialisé sur la chaussée à la charge de la commune. L'UT de Bagnols sur Cèze doit nous indiquer les gabarits à respecter. le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire de signer toute demande de subvention concernant les aménagements de sécurité.

Appel à projets Fonds de Concours 2023-2025

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole lance un appel à projets pour les fonds de concours que les communes membres prévoient de déposer : un recensement annuel pour les projets en 2022 et un recensement pluriannuel sur la période 2023-2025. Après discussion du conseil, il ressort que nos finances actuelles ne nous permettent pas de nous projeter sur de nouveaux investissements pour l'année 2022. Toutefois, nous pouvons étudier et préparer certains projets pour le prochain recensement annuel (aménagement de sécurité de voirie communale...)

Service Départemental des archives

Suite à la visite réglementaire des archives de notre commune effectuée le 15 décembre 2021 dans le cadre scientifique et technique de l'Etat un compte rendu nous a été adressé. Lecture est faite aux membres du conseil par Madame le Maire. Le conseil municipal après délibération vote à l'unanimité pour la conservation de ses archives au sein de la commune.

Convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2022 à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la commune de Mauressargues.

En 2022, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des manifestations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines taurins, équin. Le conventionnement permet de lier les communes membres et la communauté d'agglomération afin de soutenir le projet communautaire en matière de traditions. Les conventions sont conclues pour l'année 2022. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir pour l'organisation des traditions régionales avec la CA de Nîmes Métropole pour l'année 2022.

Convention pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour le traitement in situ des déchets verts.

Dans le cadre du développement du broyage des déchets verts en alternance à la déchèterie la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole propose une convention pour la mise à disposition d'un broyeur végétaux pour le traitement in situ des déchets verts. L'impact financier restant à charge pour la commune n'est pas clairement établi. Une demande d'information complémentaire à ce sujet est nécessaire avant de s'engager.

Présentation de la proposition d'adhésion au centre d'accueil et de loisirs de Domessargues

Présentation est faite au conseil municipal de la proposition d'adhésion au centre d'accueil et de loisirs de Domessargues. L'ALSH de Domessargues accueille actuellement plusieurs enfants de la commune retrouvant ainsi leurs camarades de classes du SIRS). Ils ne sont pas prioritaires pour les sorties mais peuvent être accueillis sur place. La participation de la commune se fait au vu du nombre d'habitant x 17€ soit un total de 2890€ pour 170 habitants. Le conseil municipal souhaite reporter son avis après le vote du budget en ayant connaissance du montant des différentes participations aux SMLG, SIRS, SDIS et SIVU de Lens Pignèdes.

Demande de subvention des Restaurants du cœur

Une demande de subvention des Restaurants du cœur pour l'année 2022 est soumise à l'avis du conseil municipal.

Il est décidé de reporter cette demande à un prochain conseil municipal après le vote du budget.

Questions diverses

- ❖ Réception des vœux de l'Association 'Sésame Autisme Occitanie
- ❖ Remerciements de M. MEDINA pour le colis de fin d'année.
- ❖ Compte rendu du conseil d'école retraçant les divers projets pédagogiques ainsi que le rappel du protocole Covid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

